

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quinze, le dimanche 8 février à 10 Heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 1er février 2015, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Délégation Spéciale, Paul ANDREANI, conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8, L.2121-10 à L.2121-12, L.2121-35 et L.2121-36 du code Général des Collectivités Territoriales. L

Etaient présents :

M. MARCANGELI, Mme RUGGIERI, M. SBRAGGIA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CAU, Mme OTTAVY-SARROLA, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY, M. VANNUCCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BILLARD, M. BIANCAMARIA, M. FILONI, Mme CORTICCHIATO, M. HABANI, Mme GUERRINI, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. VOGLIMACCI, Mme SICCHI, M. ARESU, Mme FELICIAGGI, M. KERVELLA, Mme JEANNE, M. BALZANO, Mme BERNARD, M. PAOLINI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme MASSEI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. CASTELLANA, Mme SANNA, M. LUCCIONI, M. CHAREYRE, Mme NADAL, Mme GUIDICELLI, M. LUCIANI, Mme GIACOMETTI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI et Mme SIMONPIETRI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à Mme OTTAVY-SARROLA
M. DELIPERI à M. MARCANGELI

Etait absent :

M. RENUCCI, Conseiller Municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	46
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Dimanche 8 Février 2015

Délibération N°2015/04

ELECTIONS MUNICIPALES DU 1^{er} FEVRIER 2015.
INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.
ELECTION DU MAIRE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul ANDREANI qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 1^{er} Février 2015 et a déclaré installer dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux :

M. MARCANGELI, Mme RUGGIERI, M. SBRAGGIA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CAU, Mme OTTAVY-SARROLA, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY, M. VANNUCCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BILLARD, M. BIANCAMARIA, M. FILONI, Mme CORTICCHIATO, M. HABANI, Mme GUERRINI, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI M. VOGLIMACCI, Mme SICCHI, M. ARESU, Mme FELICIAGGI, M. KERVELLA, Mme JEANNE, M. BALZANO, Mme BERNARD, M. PAOLINI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme MASSEI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. CASTELLANA, Mme SANNA, M. LUCCIONI, Mme FLAMENCOURT, M. CHAREYRE, Mme NADAL, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. LUCIANI, Mme GIACOMETTI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI et Mme SIMONPIETRI, Conseillers Municipaux.

Monsieur Paul ANDREANI, Président de l'Assemblée procède à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE
Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8, L. 2122-9, L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Mme GUIDICELLI, M. LUCIANI, Mme GIACOMETTI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, Mme SIMONPIETRI, ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître :	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	39
- Majorité absolue :	25

Monsieur Laurent MARCANGELI, ayant obtenu la majorité a été proclamé maire et immédiatement installé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150209-2015_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

